

# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

**Concours interne – c.a.e.r**

**C.A.P.L.P**

**Section génie civil**

**Option construction et réalisation des ouvrages**

**Session 2014**

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Thierry KESSENHEIMER

Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

## Table des matières

|                                                                                                                                                                    |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>1. Composition du jury</b> .....                                                                                                                                | 2 |
| <b>2. Définition des épreuves</b> .....                                                                                                                            | 3 |
| a) <b>Épreuve d'admissibilité</b> : Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. ....                                                     | 3 |
| b) <b>Epreuve d'admission</b> : Analyse d'une situation d'éducation dans un établissement scolaire du second degré ou de documents de nature professionnelle. .... | 3 |
| <b>3. Éléments statistiques.</b> .....                                                                                                                             | 4 |
| <b>4. Commentaires sur les épreuves.</b> .....                                                                                                                     | 4 |
| a) <b>Épreuve d'admissibilité</b> : .....                                                                                                                          | 4 |
| b) <b>Epreuve d'admission</b> : .....                                                                                                                              | 5 |

### **1. Composition du jury**

Président : Thierry KESSENHEIMER - Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

Vice Président : Didier ESSELIN - Inspecteur de l'Education Nationale

Secrétaire Générale : Odile PERSENT LEROY - Inspectrice de l'Education Nationale

Membres de jury :

BALERET Franck – Professeur

BEDOIT Nadège - Professeur

BERRO Eric – Professeur

DHERBECOURT Catherine - Professeur

GROSSI Primo - Professeur

HOLTZ Emmanuel – Professeur

LAMBERT Patrick – Chef de travaux

LACHIZE Didier – Professeur

## 2. Définition des épreuves

- a) **Épreuve d'admissibilité** : Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative.

- b) **Épreuve d'admission** : Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation imposée et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectués au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée : *Bac Pro TB ORGO*.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours de travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : 4 heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes. Coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

### 3. Éléments statistiques.

- Public
  - o Nombres de places: 10
  - o Nombre de candidats : 20 (taux de pression : 2 pour 1)
  - o Nombre d'admissible : 16 (taux de réussite : 80%)
  - o Nombre présents aux épreuves d'admission : 9
  - o Nombre d'admis : 7 (taux de réussite : 77%)
  - o Taux de réussite global : 35%
- Privé :
  - o Nombres de places: 1
  - o Nombre de candidats : 7 (taux de pression : 7 pour 1)
  - o Nombre d'admissible : 3 (taux de réussite : 43%)
  - o Nombre présents aux épreuves d'admission : 3
  - o Nombre d'admis : 1 (taux de réussite : 33%)
  - o Taux de réussite global : 14%

### 4. Commentaires sur les épreuves

#### a) Épreuve d'admissibilité :

Le jury a examiné tous les dossiers reçus dans le cadre de l'admission au concours interne CAPLP Génie Civil Réalisation d'Ouvrage.

A la lecture des dossiers, le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats n'a pas suivi un cursus (formation ou expérience professionnelle) leur permettant d'acquérir un savoir-faire inhérent à la mise œuvre dans le domaine du Gros Œuvre. De ce fait, les présentations pédagogiques proposées par des candidats enseignants dans les domaines de la Construction Economie, de l'Équipement Technique Énergie ou autre ne sont pas en adéquation avec la spécialité du concours Réalisation d'Ouvrage.

Suite aux remarques faites les années précédentes, les candidats ont globalement respecté le cahier des charges défini par le B.O., en particulier le nombre de pages ainsi qu'une présentation soignée et paginée facilitant la lecture des dossiers.

Dans la première partie, le jury souhaite disposer d'éléments permettant de retracer le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat.

Dans la seconde partie, il est impératif que la situation présentée soit située dans une progression ou une planification annuelle. Cette situation ne doit pas être un résumé de l'année scolaire et doit correspondre à une séquence significative, réalisée avec des élèves. L'analyse pédagogique de la séquence est nécessaire sans être un cours de pédagogie.

Pour cette séquence, les objectifs opérationnels doivent être clairement définis. La prise en compte de la diversité des élèves et le mode d'évaluation de la séquence doivent apparaître.

Certains dossiers RAEP permettaient d'espérer des candidats de grande valeur avec une réflexion pédagogique aboutie. Les épreuves d'admission ont cependant parfois montré que l'aide à la rédaction dont avait bénéficié le candidat pour son RAEP n'était que superficielle et que ce dernier était incapable de faire preuve des mêmes compétences lors des épreuves d'admission.

Le jury rappelle aux candidats qu'il a également accès aux ressources du réseau Internet et que s'il est facile de plagier des documents ou des ouvrages, cela constitue également une faute que le jury ne saurait tolérer. Deux dossiers relevaient de cette situation.

b) **Epreuve d'admission :**

Le sujet de cette épreuve est en ligne à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/sti/domaines/batiment>

De manière générale le jury voudrait cette année particulièrement insister sur deux compétences issues de l'arrêté du 01 juillet 2013 relatif aux compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Il s'agit de :

1. Faire partager les valeurs de la République.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

En conséquence le jury attends de la part des candidats un comportement irréprochable tant au niveau verbal et vestimentaire qu'au niveau des attitudes dans la phase de présentation.

Le jury souhaite donner les conseils suivants aux candidats :

Pour la partie orale

- Maîtriser l'exploitation du référentiel de certification du Bac Pro TB ORGO et les compétences devant être acquises par un jeune en formation.
- Utiliser obligatoirement le contenu du dossier (plans et documents techniques ...) pour la présentation de la séquence.
- Etayer l'évaluation proposée par des indicateurs précis

Pour la partie pratique :

- Les candidats doivent être capables d'effectuer une mise en œuvre dans les différents domaines du gros œuvre et maîtriser les gestes professionnels élémentaires, y compris les techniques les plus récentes. Il n'en reste pas moins que nous recrutons des professeurs et qu'ils doivent être en mesure de porter un regard critique sur leurs travaux, même lorsqu'ils n'ont pas abouti.
- Les candidats doivent prendre le temps de lire le sujet et d'analyser les documents mis à disposition.
- Les techniques de report des cotes de niveau (niveau laser et lunette) doivent être connues.
- Le respect des règles de sécurité (travaux en hauteur, stabilité des coffrages, étalement, manutention, serrage...) est impératif.